



PRÉSIDENTENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 1428-2023/ARR/DAJI

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI / DRH	2
JONC	1
Archives NC	1
DAJI	1
DDDT	1
Intéressés	2

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n° 1058-2022/ARR/DJA du 6 mai 2022 portant délégation de signature aux agents de la direction du développement durable des territoires (DDDT)

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 3111-2022/ARR/DRH/MA du 12 décembre 2022 portant nomination de Madame Gwenaëlle BOURRET – Ingénieur 2^{ème} grade du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie – en qualité de chef du service incubation et innovation – à la direction du développement durable des territoires de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 3112-2022/ARR/DRH/MA du 8 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Patrice HERVOUET – ingénieur 3^{ème} grade du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie – en qualité de chef du service de gestion et préservation des ressources – à la direction du développement durable des territoires de la province Sud ;

Vu le rapport n° 66064-2023/1-ACTS/DAJI du 7 avril 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté modifié du 6 mai 2022 susvisé est abrogé.

ARTICLE 2 : Aux articles 6 et 8 de l'arrêté modifié du 6 mai 2022 susvisé, les termes « par intérim, » et « du 1^{er} février 2022 au 31 juillet 2022 » sont supprimés.

Le reste sans changement.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.